



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Secrétariat intérimaire assuré par le gouvernement australien

Première réunion du Comité consultatif

à Hobart, en Australie, du 20 au 22 juillet 2005

*Point n° 5
de l'ordre du jour
ACAP/AC1/Doc.8*
**Secrétariat intérimaire /
Australie**

Élaboration d'un Accord de siège

Élaboration d'un Accord de siège

À la première session de la réunion des Parties à l'ACAP qui s'est tenue à Hobart, en Australie, en novembre 2004, il a été convenu que le Secrétariat de l'Accord devait avoir une identité juridique établie au moyen d'un «Accord de siège» (HQA), négocié par les Parties avec le pays hôte du Secrétariat, l'Australie. Il a également été convenu que les privilèges et immunités du personnel du Secrétariat seraient énoncés dans cet Accord.

La réunion MOP1 a adopté la résolution 1.1 qui convenait :

de demander au Secrétariat intérimaire, en collaboration avec le pays hôte, l'Australie, de négocier un accord de siège prévoyant :

- (a) la personnalité juridique;
- (b) les conditions d'emploi du personnel du Secrétariat; et
- (c) les privilèges et immunités dont bénéficieront le Secrétariat et son personnel, qui doivent être présentés aux Parties pour leur accord;

Le Secrétariat intérimaire participe actuellement à des discussions avec les ministères compétents du gouvernement australien en vue de préparer un projet d'accord HQA qui sera soumis à la considération des Parties.

Il est proposé que l'accord HQA soit considéré pour adoption à la réunion MOP 2. À cette fin, il est suggéré que le Comité consultatif (AC1) envisage le plan de travail suivant :

| | |
|------------------------------|---|
| 31 octobre 2005 | projet de HQA communiqué aux Parties par le Secrétariat intérimaire |
| 1 ^{er} février 2006 | commentaires des Parties sur le projet de HQA envoyés au Secrétariat |
| 4 avril 2006 | accord HQA révisé incorporant les amendements des Parties et du gouvernement australien transmis pour considération |
| Mai 2005 | considération de l'accord HQA par le Comité consultatif 2 (AC2) |
| Septembre 2006 | accord HQA révisé incorporant les amendements de la réunion AC2 et du gouvernement australien transmis |
| Novembre 2006 | considération de l'accord HQA à la réunion MOP 2 |

L'adoption de ce plan de travail nécessiterait un examen approfondi du projet d'accord HQA à la réunion A2. Si cette proposition est acceptable aux Parties, il est recommandé qu'un point complémentaire soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion AC 2 pour que cette question y soit considérée.

SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif est invité à :

1. Approuver le plan de travail proposé par le Secrétariat intérimaire en vue de faire progresser l'élaboration de l'accord HQA.
2. Ajouter un point à l'ordre du jour pour considération du projet d'accord HQA à la réunion AC2.